

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté du mercredi 14 septembre 2011 à St Martin-les-Eaux

Le Président ouvre la séance.
Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité
Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

* * * * *

1 – MARCHES PUBLICS – Signature des marchés

A. Crèche intercommunale de Virebois à MANE

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant H.T
Lot 1 – Terrassement - VRD	Ets ABRACHY	123 387,20 €
Lot 2 – Maçonnerie – gros Oeuvre	Ets AGACHE	171 985,47 €
Lot 3 – Construction bois – Couverture - bardage	Ets ARBATS	176 991,08 €
Lot 4 - Etanchéité	Ets DUBOIS	41 384,35 €
Lot 5 – Menuiseries Aluminium - Serrurerie	Ets MCM	42 915,00 €
Lot 6 – Menuiseries extérieures bois	Ets MCM	6 324,00 €
Lot 7 – Doublages – Cloisons – faux plafond	Ets GARCIA ORTIS	51 418,18 €
Lot 8 – Menuiseries intérieures	Ets LUNGO	22 124,60 €
Lot 9 – Revêtement de sols souples	Ets MOQUETTE DECOR	20 417,41 €
Lot 10 - Faïences	Ets SOMAREV	7 085,44 €
Lot 11 - Peinture	Ets DALL'ERTA	10 849,05 €
Lot 12 – Chauffage - Ventilation	Ets VIAL/ECO SYSTEME	93 236,32 €
Lot 13 – Plomberie - Sanitaires	Ets AILHAUD	23 784,82 €
Lot 14 – Electricité – Courants faibles	Ets CAPARROS	35 092,44 €
Lot 15 – Générateur photovoltaïque	Ets CARBEL	33 724,95 €
Lot Espaces verts - Aménagements	Ets JARDIVER TECHNIC	52 454,20 €

B. Extension du parc d'activités de Pitaugier

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant H.T
Lot 1 – Réseaux	Groupement SETP / VALERO / URBELEC	247 988,42 €
Lot 2 – Voirie	Groupement COLAS / SETP	291 671,63 €

C. Acquisition de colonnes semi-enterrées

L'assemblée choisit à l'unanimité le système cylindrique et autorise la signature du marché avec l'entreprise EMP pour un montant de 161 074,40 €.

2 – VENTE DU LOT 16 – ETS GILLI

La Communauté a décidé de vendre le lot 16 sur le Parc d'activités de Pitaugier à l'entreprise Gilli. Le tracé de la voirie publique a été rectifié et modifie la surface du terrain qui passe de 2 828 m² à 3 110 m². Cela permet au futur acquéreur de faire moins de terrassement.

Le Président rappelle que le prix est fixé à 10,47 € le m².

L'assemblée décide à l'unanimité de vendre le supplément de terrain au prix de 10,47 € le m².

3 – OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXTENSION DE PITAUGIER

Le programme de travaux pour l'extension du parc de Pitaugier est de 550 000 € environ. 130 000 € sur ce programme sont disponibles.

Il est proposé d'abonder ce programme par les crédits affectés au programme « Pressoir des Alpes » soit 50 000 € et par le produit de la vente du lot 16 soit environ 30 000 €.

Pour justifier des crédits nécessaires, une offre de prêt bancaire a été sollicité auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 350 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité cette ouverture de crédits.

4 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE GABION – BAIL EMPHYTEOTIQUE

Cette association propose un bail emphytéotique.

Lors de la précédente assemblée, il avait été décidé de mettre à disposition de cette association l'ancien moulin à huile en ruine au bout du Parc d'activités de Pitaugier et les terrains adjacents d'une surface d'environ 2 080 m².

Le Président rappelle que cette association intervient dans le secteur de la formation aux métiers anciens du bâtiment.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le bail emphytéotique à intervenir avec l'association « Le Gabion » en tenant compte des remarques ci-dessus.

5 – DAUPHIN – Différend suite à travaux publics

L'entreprise dont il s'agit est intervenue sur la commune de DAUPHIN pour réaliser les travaux d'aménagement du boulevard du Nord.

Non seulement le travail soulève des réserves mais sa réalisation a très largement dépassé les délais impartis par le marché.

Lors d'un précédent conseil de communauté, les élus avaient ramené les pénalités à 14 000 €.

L'entreprise a saisi le comité de conciliation des marchés publics qui propose au Conseil de Communauté une nouvelle réduction des pénalités.

Le Président précise qu'un expert a constaté que le cahier des charges n'a pas été respecté pour ces travaux.

L'assemblée décide à la majorité moins une abstention de maintenir les pénalités.

6 – RAPPORT SUR LES DECHETS MENAGERS 2010

Le Président présente le rapport sur les déchets ménagers 2010.

L'assemblée prend acte des éléments détaillés du rapport sur les déchets ménagers 2010.

7 – RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le Président présente le rapport d'activités 2010.

L'assemblée prend acte des éléments détaillés du rapport d'activités 2010.

8 – PROPOSITION DE T.L.P

T.L.P a fait une proposition de prestation au mois qui est soumise aux élus.

L'assemblée décide à la majorité moins une abstention de ne pas souscrire à cette proposition.

9 – DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DU FEADER

Notre groupement est susceptible de bénéficier de financements européens dans le cadre du FEADER.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter les demandes de financements au titre du FEADER pour les projets suivants :

- Aubenas – Aménagement de 2 ponts
- Dauphin – Stade, Place du Mitan et rue Scarpée
- Mane – Crèche, illumination de la citadelle, Rues du Barrien et de la Loubatière.
- Montjustin – Bistrot de pays

- Reillanne – Pôle enfance et Eglise St Denis
- St Martin-les-Eaux – Valorisation des eaux sulfureuses
- Villemus – Eglise St Etienne
- Lincel – Eglise Ste Madeleine
- La Signalétique
- Le Réseau Local Inter Communal – Internet très haut débit

10 – R.L.I.C – Demande de financements au Fonds pour la Société Numérique

Il est proposé de solliciter des crédits au titre du Fonds pour al Société Numérique (F.S.N)
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter ces demandes de financements.

11 -- QUESTIONS DIVERSES

✓ Remboursement de la caution à la Société Techno Concept

Cette société occupait le bâtiment sur le Parc d'activités de Pitaugier construit pour le jardin aux senteurs. Ce bâtiment vient d'être reloué.

L'assemblée autorise à l'unanimité le remboursement de la caution de 1 000 € à la société Techno Concept.

Séance close à 20h10

Mane, le 22 septembre 2011



Président de la Communauté
De Haute Provence,

Jacques DEPIEDS